



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
27 octobre 2009
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2010

19-22 janvier 2010, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2009
(du 8 au 11 septembre 2009, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
II. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives	3
III. Programmes de pays et questions connexes	7
IV. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives	8
V. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	13
VI. Évaluation	14
VII. Programmes de pays et questions connexes	14
VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies.	16
IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	16
X. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	17
XI. Audit et contrôle internes	19
XII. Questions diverses.	20
Annexe	
Point 2 c : Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD).	22



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 8 au 11 septembre. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail de la session (DP/2009/L.3) ainsi que le rapport sur sa session annuelle de 2009 (DP/2009/26).

2. Deux périodes ont été proposées au Conseil d'administration pour sa première session ordinaire de 2010. À la suite de la deuxième session ordinaire de 2009, le Conseil a approuvé le calendrier suivant pour les sessions qu'il tiendra en 2010 :

Élection du Bureau pour 2010 :	11 janvier 2010
Première session ordinaire de 2010 :	19-22 janvier 2010
Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM) :	15 et 18 janvier 2010
Session annuelle de 2010 :	21 juin-2 juillet 2010 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2010 :	13-16 septembre 2010

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2009 figurent dans le document DP/2010/2, qu'il est possible de consulter sur le site Web du secrétariat du Conseil (www.undp.org/execbrd).

Débat consacré au FNUAP

Observations préliminaires du Président du Conseil d'administration

4. Le Président du Conseil d'administration a noté que l'Assemblée générale célébrerait le quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) le 12 octobre. Rappelant que le Programme d'action de la CIPD servait de référence universelle pour les politiques et programmes en matière de population, il a souligné les résultats obtenus grâce à l'aide fournie par le FNUAP aux pays de programme pour leurs stratégies démographiques et de développement ainsi que dans les domaines de la santé procréative et de l'autonomisation des femmes. Il a rappelé que le FNUAP avait activement contribué à promouvoir les programmes menés au plan mondial dans le domaine de la santé, notamment à la session de fond du Conseil économique et social en juillet. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que la crise financière avait réduit les ressources financières disponibles pour les programmes et que les progrès vers le cinquième objectif du Millénaire pour le développement – l'amélioration de la santé maternelle – laissaient à désirer. Soulignant la contribution des activités de sensibilisation du FNUAP à l'action menée par la communauté internationale pour lutter contre les changements climatiques et relever les défis qu'ils posent, il a insisté sur la nécessité d'inclure une analyse des tendances et des données démographiques dans les plans d'adaptation. Il a félicité la Directrice exécutive et le personnel du FNUAP pour leur détermination à encourager l'appropriation et la

conduite des programmes par les pays, ainsi que pour leur réceptivité aux indications données par le Conseil.

II. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives

5. Dans sa déclaration (disponible à l'adresse http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009_second.html), la Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des manifestations prévues à l'occasion du quinzième anniversaire de la CIPD, notamment plusieurs réunions régionales, la quatrième Conférence parlementaire internationale sur la CIPD, qui se tiendrait les 27 et 28 octobre 2009 à Addis-Abeba et serait précédée d'une réunion de haut niveau sur la santé maternelle et le cinquième objectif du Millénaire pour le développement organisée par les Pays-Bas et le FNUAP, et la session commémorative de l'Assemblée générale le 12 octobre. Notant l'appui fourni par le FNUAP et le Gouvernement allemand pour le Forum des organisations non gouvernementales sur la santé procréative et sexuelle et le développement, tenu à Berlin, elle a exprimé sa gratitude au Ministre allemand de la coopération pour le développement. Elle a remercié l'Agence britannique pour le développement international d'avoir reconnu l'efficacité du FNUAP et de lui avoir versé une contribution supplémentaire. Elle a également remercié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de son concours financier et de son retour parmi les donateurs du FNUAP. Elle a donné au Conseil des informations récentes sur les autres progrès réalisés par le Fonds depuis la session annuelle de 2009 dans des domaines tels que la santé maternelle, la population et les changements climatiques; sur la réforme de l'ONU et l'efficacité des programmes d'aide; et sur divers partenariats. La défense des droits des femmes était au cœur de la lutte pour les droits fondamentaux et le progrès dans le monde au XXI^e siècle, et il fallait mener une action résolue pour promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative et faire reculer les taux de mortalité et d'invalidité chez les femmes, qui demeuraient élevés.

6. La Directrice exécutive a donné au Conseil des informations récentes sur la réorganisation du FNUAP. Notant que des bureaux régionaux étaient en place à Bangkok, Johannesburg et Panama, elle a remercié les gouvernements des pays hôtes. Comme le Conseil en avait été informé, le Gouvernement slovaque avait retiré l'offre qu'il avait faite d'accueillir le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale à Bratislava. Pour assurer la continuité des opérations et de l'appui aux pays de programme, le Bureau régional demeurerait à New York pendant les deux prochaines années. Le FNUAP avait engagé des discussions avec le Gouvernement slovaque sur le remboursement des dépenses, soit environ 1,3 million de dollars. S'agissant du Bureau régional pour les États arabes, qui serait situé au Caire, le FNUAP négociait l'accord avec le pays hôte par l'entremise du Bureau des affaires juridiques. La Directrice exécutive a présenté le budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 (DP/FPA/2009/10) et le rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds (DP/FPA/2009/12). Elle a indiqué que le FNUAP avait accueilli avec satisfaction le rapport favorable (DP/FPA/2009/11) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et était fermement déterminé à poursuivre les efforts d'harmonisation et de simplification avec le PNUD et l'UNICEF et à continuer d'améliorer les méthodes de gestion et de budgétisation axées sur les résultats.

7. Les délégations ont indiqué que la session commémorative de l'Assemblée générale, le 12 octobre, offrirait une excellente occasion de mettre en relief l'existence d'un consensus international sur l'importance de la dynamique démographique, de la santé sexuelle et procréative et des droits y afférents, de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles ont noté avec satisfaction que la prise en main et le contrôle des programmes par les pays, ainsi que le renforcement des capacités, demeuraient les grands principes directeurs des travaux du FNUAP et apprécié la contribution du Fonds à la réforme de l'ONU. Elles ont souligné qu'il importait de réaffirmer l'adhésion au programme d'action de la CIPD et que les objectifs fixés lors de la Conférence occupaient une place centrale dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les délégations ont également souligné la contribution du FNUAP à la réalisation du cinquième objectif, l'amélioration de la santé maternelle, et la nécessité d'assurer l'accès universel aux services de santé procréative. Elles ont exprimé leur soutien aux travaux menés par le Fonds dans le domaine de la prévention de la violence sexiste et se sont dites préoccupées par le phénomène de la mutilation génitale féminine. Elles se sont félicitées de l'importance accordée par le FNUAP à l'interdépendance entre les changements climatiques et la dynamique des populations, notamment la migration.

8. L'importance de s'attaquer aux inégalités entre les sexes a été soulignée. Certaines délégations ont fait allusion au rapport sur la cohérence du système et appuyé la création d'une entité composite des Nations Unies chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes afin de lutter plus efficacement contre les inégalités entre les sexes et de mieux soutenir les femmes partout dans le monde. Elles espéraient que les États Membres prendraient une décision à ce sujet à l'Assemblée générale.

9. Rappelant sa contribution de 50 millions de dollars au FNUAP, la délégation des États-Unis d'Amérique a souligné qu'elle considérait le Fonds comme un partenaire essentiel dans l'action menée pour élargir l'accès aux services de santé procréative et de planification familiale à l'échelle mondiale et indiqué que le FNUAP était investi d'une responsabilité spéciale en sa qualité d'organisation multilatérale chef de file en matière de promotion de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La délégation a souligné que son gouvernement était fermement résolu à mettre en œuvre le programme d'action de la Conférence et attachait la plus grande importance à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la santé procréative. La délégation du Royaume-Uni a indiqué qu'en reconnaissance des résultats obtenus et de l'action menée par le FNUAP en 2008, elle lui avait versé une contribution supplémentaire de 2 050 000 livres. Le Japon a annoncé qu'il ferait une contribution de 31,1 millions de dollars en 2009, au titre des ressources générales du Fonds.

10. Les délégations ont félicité le FNUAP du large processus de consultation engagé avec le Conseil d'administration pour l'élaboration du budget d'appui biennal et accueilli avec satisfaction le projet de budget prudent et modéré pour l'exercice 2010-2011. Elles se sont félicitées de la diminution de la part du budget d'appui biennal dans le montant total des ressources utilisées et de l'augmentation des fonds alloués aux programmes. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport positif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et plusieurs d'entre elles ont approuvé la recommandation tendant à

inclure dans les futurs budgets des informations sur les résultats de gestion obtenus dans le cadre de l'exécution du budget précédent.

11. Plusieurs délégations ont demandé au FNUAP de continuer à rechercher des gains d'efficacité pour compenser entièrement la hausse des dépenses statutaires liées aux postes existants. On a insisté sur la nécessité de disposer d'indicateurs de résultats plus fiables et mesurables. Une délégation a indiqué que le budget d'appui biennal devrait s'articuler autour des neuf résultats de gestion retenus dans le plan stratégique, assortis d'informations sur le coût des mesures prises pour obtenir chaque résultat, et demandé d'inclure un bref chapitre sur le recouvrement des coûts dans les futurs budgets. Certaines délégations ont préconisé d'améliorer la comparabilité des budgets des organismes des Nations Unies. On a souligné qu'il fallait harmoniser les systèmes de classification des coûts. Une délégation a jugé préoccupant le mode de financement des budgets sectoriels. Les délégations se sont dites favorables à l'adoption progressive des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et à la révision du règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP. Elles ont souhaité être périodiquement informées de l'application des normes IPSAS.

12. S'agissant du retrait par le Gouvernement slovaque de l'offre qu'il avait faite d'accueillir le bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale à Bratislava, question dont était saisi le Conseil d'administration, certaines délégations ont demandé au FNUAP de rechercher d'autres lieux d'implantation possibles dans la région.

13. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien et de leurs contributions et souligné que le FNUAP était résolu à assurer l'accès universel à la santé procréative à l'horizon 2015 et s'employait à redynamiser la planification familiale dans la gamme des services de santé sexuelle et procréative. Elle a réaffirmé que le FNUAP continuerait à promouvoir la santé et les droits en matière de procréation. Elle a exprimé sa reconnaissance aux délégations pour leur action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que pour leurs observations soulignant l'interdépendance entre les changements climatiques et la dynamique démographique. Elle s'est félicitée des commentaires élogieux sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour commémorer le quinzième anniversaire de la CIPD, et sur la détermination du FNUAP à promouvoir la prise en main et la conduite des programmes à l'échelon national et la coopération Sud-Sud. Elle a précisé que le Fonds fournissait un appui budgétaire sectoriel aux pays qui en faisaient la demande. Elle a rappelé que l'initiative « Unis dans l'action » avait facilité l'inclusion du programme d'action de la CIPD dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle s'est félicitée de l'appui exprimé en faveur de la réorganisation du Fonds pour axer davantage ses interventions sur le terrain. Prenant acte de la réponse du Gouvernement slovaque concernant l'emplacement du bureau régional, elle a indiqué que le FNUAD suivrait les indications du Conseil d'administration et appliquerait le principe du partage des locaux. Elle a remercié les délégations de leur soutien au budget d'appui biennal et d'avoir salué les efforts menés par le Fonds pour accroître les dépenses au titre des programmes et réaliser des gains d'efficacité. Elle a rappelé que le Fonds était fermement résolu à collaborer avec d'autres organisations pour améliorer la budgétisation axée sur les résultats, mieux harmoniser les méthodes et accroître la transparence. Soulignant qu'il importait de trouver le juste milieu entre la flexibilité et l'obligation de rendre des comptes, elle a rappelé que la flexibilité était essentielle pour faire face à l'évolution des programmes et du climat financier.

14. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a remercié le Conseil d'administration, en indiquant que le FNUAP avait tiré profit du processus consultatif ainsi que du soutien et des orientations du Conseil. Le budget d'appui sectoriel était conforme aux principes de prudence et de modération et allouait davantage de ressources aux programmes. Réaffirmant que le Fonds était résolu à appliquer progressivement la décision du Conseil sur l'évaluation, elle a confirmé que les ressources consacrées à l'évaluation n'avaient pas diminué et que le Fonds avait simplement transféré un poste de la Division des services de contrôle interne à la Division des programmes pour renforcer l'évaluation des programmes. Tous les programmes comportaient une composante Suivi et évaluation. S'agissant de l'application des normes IPSAS, la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP permettrait de procéder de manière progressive pour parvenir à la pleine application de ces normes en 2012. La formation était essentielle et les dépenses y afférentes étaient inscrites au budget. Le FNUAP et ses partenaires continueraient d'organiser des séances d'information sur l'application des normes IPSAS à l'intention du Conseil. Convenant de la nécessité de mieux articuler le budget d'appui biennal autour des résultats en matière de développement et de gestion, la Directrice exécutive adjointe a indiqué que le FNUAP était résolu à améliorer et simplifier les indicateurs et les objectifs. Elle a souligné que le Fonds entendait collaborer avec le PNUD et l'UNICEF pour harmoniser les systèmes de classification des coûts et la présentation des budgets, en tenant compte du mandat et du modèle d'activité de chaque organisme. Elle savait gré au Conseil des indications données sur la budgétisation axée sur les résultats, prenait acte des efforts importants déployés et réaffirmait l'engagement constant du Fonds à cet égard. Elle a indiqué que le Fonds présenterait un rapport sur le recouvrement des coûts à la première session ordinaire de 2010. Tout en reconnaissant l'importance du recouvrement des coûts, elle a rappelé les difficultés en jeu, en particulier pour une organisation aux effectifs restreints, où chaque membre du personnel exécute des tâches multiples.

15. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a mis en relief les travaux menés dans le domaine de la santé maternelle, notamment les efforts particuliers déployés par le FNUAP, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale dans les 25 pays où les taux de mortalité maternelle sont les plus élevés. Le Directeur de la Division des services de gestion a précisé que le budget d'appui biennal n'était pas un simple budget de gestion et qu'il couvrait les coûts d'appui aux programmes et les ressources nécessaires pour les conseils techniques fournis aux pays par le FNUAP. Il a rappelé que la capacité d'exécution des programmes du Fonds avait doublé au cours des dernières années, sans que le nombre de postes augmente dans les mêmes proportions. Soulignant que le FNUAP soutenait pleinement et appliquait le principe des services communs et du partage des locaux, il a fait observer que le Fonds était représenté dans bon nombre de pays par un représentant résident du PNUD. Assurant le Conseil d'administration que le FNUAP collaborerait avec le PNUD et l'UNICEF au sujet de la classification des coûts, il a indiqué que les trois organismes étaient déterminés à utiliser un modèle harmonisé répondant aux besoins de chacun. S'agissant du retrait de la Slovaquie comme pays d'accueil du bureau régional, il a indiqué qu'une demande d'indemnisation avait été adressée et que si elle n'était pas réglée intégralement, le montant serait traité comme une perte financière et apparaîtrait comme tel dans les états financiers du FNUAP, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds.

16. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/26 relative au projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2010-2011 et la décision 2009/27 relative à la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds.

III. Programmes de pays et questions connexes

17. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté les projets de programme de pays pour l'Ouganda (DP/FPA/DCP/UGA/7) et le Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/6), notant qu'ils répondaient pleinement aux besoins et aux priorités définis dans les politiques et les cadres de développement de ces pays. Les directeurs du bureau régional pour l'Afrique et du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des précisions sur les programmes intéressant les régions en question.

18. Les délégations de l'Ouganda et du Guatemala ainsi que d'autres délégations se sont félicitées des consultations menées dans un esprit de participation avec un grand nombre de partenaires de développement et autres acteurs, en tenant compte des cadres, plans et priorités nationaux. Les programmes bénéficiaient de l'appui sans réserve des autorités nationales et autres parties prenantes, et traiteraient de questions essentielles telles que la mortalité maternelle, la santé procréative, la maternité sans risque, les besoins de planification familiale non couverts, la violence à l'égard des femmes, les données ventilées par sexe et l'intégration des programmes de santé procréative et des programmes de prévention du VIH. Une délégation a recommandé de joindre à chaque projet de programme l'évaluation du programme précédent.

19. Une délégation a noté qu'il importait de se pencher sur la question de la croissance démographique en Ouganda et de réintégrer la santé sexuelle et procréative et la prévention de la violence sexiste dans les mécanismes de financement de la lutte contre le VIH/sida et les institutions s'occupant de cette question. Tout en appréciant les efforts déployés par le FNUAP pour distribuer des contraceptifs, une délégation a recommandé de réviser l'indicateur utilisé pour mesurer l'accès aux méthodes de planification familiale dans les centres de santé en portant de trois à cinq le nombre de méthodes modernes disponibles.

20. La délégation du Guatemala a reconnu que l'appui du FNUAP avait un impact positif sur le « bonus démographique » du pays. Une délégation a indiqué que son pays était disposé à collaborer avec le Guatemala dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Une autre a recommandé que le programme du Guatemala réponde aux besoins des peuples autochtones dans une optique plus générale et s'est dite préoccupée par le chevauchement avec le programme de pays de l'UNICEF. Une délégation a indiqué que la planification familiale pourrait être un moyen économique de réduire la mortalité maternelle et recommandé de poursuivre les efforts visant à assurer et promouvoir la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

21. La Directrice exécutive adjointe (Programme) et les directeurs des deux bureaux régionaux ont remercié les délégations de leurs observations constructives, répondu aux questions spécifiques posées, puis indiqué que le FNUAP examinerait les suggestions faites durant le débat.

22. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les onze programmes de pays examinés précédemment à la session annuelle en mai et juin 2009 (Afghanistan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Équateur, Kazakhstan, Liban, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan). Également en application de la décision 2006/36, le Conseil a examiné les observations relatives aux projets de programme de pays pour l'Ouganda et le Guatemala et en a pris note. Les observations seront communiquées aux deux pays pour qu'ils puissent en tenir compte lorsqu'ils achèveront leurs programmes.

Débat consacré au PNUD

IV. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

23. L'Administratrice a précisé ses objectifs et ses orientations pour le PNUD, en soulignant la nécessité de maintenir les niveaux de financement en dépit de la crise financière mondiale. Le PNUD comptait réaliser des gains d'efficacité qui devaient permettre d'économiser environ 50 millions de dollars.

24. Les objectifs du Millénaire pour le développement étaient le socle sur lequel reposait le plan stratégique du PNUD et il fallait redoubler d'efforts si l'on entendait réaliser les objectifs à l'horizon 2015. Même avant la crise, aucun pays de l'Afrique subsaharienne n'était en bonne voie de réaliser tous les objectifs. La récession mondiale risquait de porter un « double coup » si les progrès si difficilement accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire étaient remis en cause.

25. Le PNUD soutenait l'appel lancé par le Secrétaire général au Groupe des Huit pour qu'il tienne les promesses d'aide publique au développement faites au Sommet de Gleneagles, lesquelles avaient été réaffirmées récemment en Italie mais n'avaient pas été tenues pour la plupart. L'administratrice a rendu compte au Conseil des efforts menés par le PNUD et le Fonds monétaire international, en collaboration étroite avec les pays africains et leurs partenaires multilatéraux, pour mettre au point des « scénarios de Gleneagles » qui démontreraient les résultats de développement pouvant être escomptés si le Groupe des Huit fournissait l'aide publique au développement promise.

26. L'Administratrice a reconnu l'importance de questions transversales telles que l'égalité des sexes et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et décrit l'action menée pour aider les pays à analyser et préciser leurs besoins dans les négociations climatiques et à accroître leur capacité de financement de la lutte contre les émissions de carbone. Le PNUD continuerait d'intervenir dans les pays gravement éprouvés par des conflits en s'employant à rétablir la paix et à jeter les bases nécessaires pour un relèvement et une stabilité durables.

27. En ce qui concernait l'amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies, l'Administratrice a indiqué que les fonds et programmes avaient chacun des capacités, un mandat et des avantages comparatifs spécifiques. Elle a toutefois rappelé que les ressources consacrées au développement pourraient être utilisées de manière beaucoup plus productive si les organismes des Nations Unies coordonnaient bien leur action. Il y aurait de nombreuses possibilités de renforcer la coordination puisque, par exemple, plus de 90 pays élaboreraient de nouveaux

plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement entre 2010 et 2013. L'Administratrice a également appelé l'attention sur la contribution du PNUD à l'amélioration de la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies du fait qu'il aide à financer et à gérer la fonction de coordonnateur résident, et sur sa collaboration avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement pour tirer les enseignements des projets pilotes entrepris dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

28. L'Administratrice a souligné que le PNUD risquait de ne pas atteindre les objectifs de ressources qui avaient été approuvés par le Conseil d'administration, compte tenu de la conjoncture économique et de l'instabilité des taux de change. Elle a insisté sur la nécessité d'assurer un financement prévisible; a indiqué que le PNUD examinerait les moyens d'accroître le nombre de donateurs en 2009 et en 2010; et s'est dite préoccupée par le risque d'un déséquilibre persistant entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Elle a assuré les délégations que le PNUD ne ménagerait aucun effort pour mobiliser les ressources prévues et a vivement remercié les donateurs de l'appui qu'ils continuaient d'apporter.

29. Les délégations ont remercié l'Administratrice de sa déclaration. Bon nombre d'entre elles ont noté qu'elle avait choisi l'Afrique pour sa première visite officielle en qualité de chef du PNUD, geste qu'elles jugeaient important pour préserver les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont mentionné la relation étroite qui existe entre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté, notant que l'Afrique courait le plus grand risque si les négociations climatiques n'aboutissaient pas rapidement. Elles ont demandé au PNUD de faire une plus grande place à l'atténuation des changements climatiques et rappelé qu'il devait participer à la promotion du Pacte mondial pour l'emploi et encourager la prise en main des programmes par les pays et le renforcement des capacités nationales dans ses activités de développement. Elles ont également recommandé que le PNUD continue à renforcer son action en faveur de la réforme de l'ONU et de l'harmonisation des pratiques opérationnelles, en mettant à profit les enseignements tirés des projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » pour redynamiser les opérations sur le terrain et au Siège et en renforçant le système des coordonnateurs résidents pour améliorer les résultats sur le terrain.

30. De nombreuses délégations ont préconisé un renforcement des efforts de prévention des crises et de relèvement pour faciliter la consolidation de la paix, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Elles ont fait observer que le PNUD apportait une « valeur ajoutée », notamment dans les domaines de la gouvernance et du renforcement des capacités. Une délégation a rappelé que le Programme devait continuer à privilégier la réduction de la pauvreté pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

31. Beaucoup de délégations ont mis l'accent sur la crise économique et financière mondiale. Elles ont souligné que le PNUD devait agir rapidement pour atténuer les effets de la récession mondiale, qui touchaient tout particulièrement les pauvres et risquaient d'engendrer une instabilité et des conflits et de remettre en cause les avancées faites à grand prix vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été demandé au PNUD de cibler davantage son action sur la réduction de la pauvreté. Une délégation a fait observer que les ressources consacrées par le PNUD à la réduction de la pauvreté étaient très inférieures aux besoins et devaient augmenter, surtout dans les pays les moins avancés. D'autres

délégations ont indiqué qu'elles attendaient avec intérêt la conférence d'examen sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui devait se tenir en septembre 2010.

32. Les délégations ont souligné les liens qui existent entre la lutte contre les changements climatiques, la prévention des crises et le relèvement, la coordination de l'action des organismes des Nations Unies, la nécessité d'accroître l'assistance technique et le transfert de technologies, et la fourniture en temps voulu des ressources nécessaires. Certaines ont renouvelé l'appel lancé au PNUD pour qu'il prenne systématiquement en compte les changements climatiques dans ses efforts de développement. D'autres lui ont demandé de se préparer à prendre des mesures concrètes pour donner suite aux décisions issues de la conférence sur le changement climatique qui se tiendrait à Copenhague en décembre. Une délégation a demandé au PNUD de ne pas se contenter d'établir des plans d'action nationaux d'adaptation pour les pays les moins avancés, mais de les mettre en œuvre et d'aider à les incorporer dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

33. De nombreuses délégations ont fait des observations sur les questions budgétaires. Tout en approuvant dans l'ensemble la restructuration du budget, les délégations ont également insisté sur l'importance d'établir une classification des coûts, d'harmoniser l'action des organisations partenaires, d'accroître les ressources de base destinées aux pays touchés par une crise, de poursuivre la refonte du budget pour améliorer la transparence et renforcer l'obligation redditionnelle, de mettre en œuvre les normes IPSAS et de continuer à utiliser la méthode de budgétisation axée sur les résultats. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'évoluer progressivement vers un budget intégré. D'autres se sont dites préoccupées par le déséquilibre persistant entre les ressources ordinaires et les autres ressources et par la baisse prévue des ressources non préaffectées tombant à 995 millions de dollars en 2009, alors que le montant prévu dans le plan stratégique du PNUD était de 1,2 milliard de dollars.

34. Une délégation a souligné que le report de la présentation du budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 à la première session ordinaire de 2010 constituait une exception et non pas un précédent pour les années à venir. Tout en notant que l'harmonisation devrait renforcer la transparence et permettre les comparaisons, cette délégation a posé la question de savoir s'il serait possible de parvenir à une harmonisation totale, compte tenu de la nature spécifique de chaque fonds et programme des Nations Unies.

35. L'Administratrice a remercié les délégations de leur soutien à la restructuration du budget et s'est engagée à continuer d'améliorer le fonctionnement du PNUD pour accroître son efficacité. Il importait par ailleurs d'aider les pays les moins avancés à faire face aux changements climatiques; le PNUD avait contribué à une analyse de leurs incidences et s'employait à faciliter l'accès aux financements pour la réduction des émissions de carbone. Le PNUD s'employait, en collaboration avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, à permettre aux coordonnateurs résidents de diriger les équipes de pays et recentrait ses efforts sur les programmes ayant un impact sur l'ensemble du système.

Questions financières, budgétaires et administratives

36. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la gestion a présenté l'examen annuel de la situation financière en 2008, des informations sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération

technique en 2008, et la méthodologie et l'angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour l'exercice 2010-2011. À l'avenir le PNUD ne présenterait plus de rapport sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique mais, conformément à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, le Département des affaires économiques et sociales présenterait une analyse statistique globale. L'apport de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles était le fondement des activités du PNUD.

37. Les délégations ont remercié le PNUD et approuvé dans l'ensemble les trois documents présentés au titre du point de l'ordre du jour. Beaucoup de délégations ont posé des questions complémentaires d'ordre technique. Une délégation a demandé qu'il lui soit laissé le temps d'étudier les propositions, compte tenu de la distribution tardive des documents dans les langues officielles. Elle était fermement convaincue que l'harmonisation ne devait pas être imposée d'office, mais basée sur les pratiques optimales et le rôle de chaque organisation. Une autre délégation a indiqué que la mobilisation de nouveaux donateurs, parallèlement à une réduction des dépenses, pourrait être une solution efficace au problème du déficit budgétaire. Elle a ajouté qu'il pourrait s'avérer nécessaire de réexaminer la validité du plan stratégique et a demandé au PNUD de revoir le plan dans le contexte de la crise financière et économique mondiale. Elle a également demandé que les recettes et les dépenses du PNUD pour 2007 et 2008 figurent dans le prochain projet de budget d'appui biennal, aux fins de comparaison.

38. Une délégation a demandé de mettre plus clairement en évidence les liens entre le budget du PNUD, son cadre intégré de résultats et son plan stratégique. Elle a demandé au PNUD de bien préciser les catégories de dépenses dans les arrangements en matière de programmation et le budget d'appui biennal, en soulignant qu'il était essentiel de pouvoir comparer les budgets. S'agissant de la catégorie de dépenses « coordination à l'échelle du système des Nations Unies », la délégation a suggéré que le PNUD se base sur son budget de 1997 pour ventiler les composantes en quatre catégories de dépenses, en indiquant qu'il pourrait également s'inspirer des budgets du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle a demandé au PNUD d'indiquer les rubriques qui avaient été réaffectées entre le budget d'appui biennal et les arrangements en matière de programmation.

39. Une autre délégation s'est enquis du ratio approprié entre les ressources ordinaires et les autres ressources, compte tenu des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, des fonds d'affectation spéciale thématique, des fonds alimentés à l'échelle du système et des fonds bilatéraux. Elle a souligné qu'il faudrait chercher à comprendre pourquoi les donateurs ne fournissaient pas davantage de ressources ordinaires, et suggéré d'utiliser de meilleurs indicateurs de résultats, tels que ceux mentionnés dans le rapport annuel de l'Administrateur, pour illustrer le lien entre les ressources ordinaires et les résultats obtenus. Elle a demandé à être informée du déficit du budget de base et prié le PNUD de présenter un document non officiel sur ses ressources disponibles et d'indiquer quand elles pourraient être dépensées. S'agissant de l'harmonisation des budgets, elle a regretté la lenteur des progrès à cet égard. Elle a recommandé que l'on s'attache davantage à définir des indicateurs de résultats mesurables et demandé, de même qu'une autre délégation, des orientations sur la marche à suivre. Elle s'est enquis de l'utilité des 16 fonctions du budget axé sur les résultats et a demandé si la direction du PNUD les jugeait utiles et, si oui, dans quelle mesure.

40. Une délégation a prié la direction du PNUD : a) d'indiquer la ventilation des 5,6 milliards de dollars affectés à la rubrique Divers de l'actif dans la colonne des ressources ordinaires, ainsi que des informations sur les revenus réalisés et la manière dont ils étaient utilisés et présentés au Conseil; et b) de fournir des informations sur le montant des dépenses recouvrées grâce aux contributions au titre des ressources ordinaires et sur la manière dont ces recettes étaient utilisées et présentées au Conseil, et d'afficher les informations relatives au recouvrement des coûts sur le site Web du Conseil. Elle s'est enquis de l'adjonction ou la suppression de postes dans le budget d'appui et du lien entre la classification des coûts et la promotion de la gestion axée sur les résultats, en réaffirmant la nécessité d'établir une corrélation claire entre les nouvelles fonctions du budget du PNUD et les indicateurs de résultats. Elle s'est dite préoccupée par le manque de précisions sur le financement des activités de gestion essentielles – audit, éthique, investigations et évaluation – en ajoutant que leur mode de financement aurait une incidence sur l'intégrité et la qualité. S'agissant de la nouvelle méthodologie et du modèle retenus pour le budget d'appui, la délégation a demandé quel était l'intérêt de la classification des coûts pour le PNUD, comment il encouragerait la gestion axée sur les résultats et comment les activités essentielles d'évaluation et de contrôle seraient financées. Elle a demandé au PNUD d'établir un plan de ressources intégré, d'utiliser la nouvelle classification des coûts dans les rapports sur l'exécution du budget et pour la présentation des états financiers, et d'appliquer le concept de « poste entier ».

41. Une délégation a demandé qu'il soit dûment tenu compte des vues des pays en développement sur toutes les questions et décisions inscrites à l'ordre du jour au titre des questions administratives, budgétaires et de gestion. Elle a fait observer qu'il régnait une certaine confusion entre activités visant à l'efficacité du développement et activités de coordination du développement, à savoir : a) elle ignorait quel était le résultat final et quels étaient les moyens utilisés pour y parvenir; b) le cadre de résultats intégré présenté dans le plan stratégique incorporait les activités de programme et la coordination dans les produits de la matrice de résultats institutionnels mais leur reclassement comme activités de développement risquait de créer des incohérences entre le plan stratégique et le budget d'appui biennal; c) le reclassement de ces activités risquait en fait de porter atteinte au principe de redevabilité en matière de résultats de développement; d) il n'était peut-être ni possible ni souhaitable d'harmoniser entièrement les systèmes de classification des coûts d'institutions différentes, chacune ayant un mandat propre.

42. Une délégation a indiqué que les travaux du PNUD dans le domaine de la classification des coûts intéressaient au plus haut point les institutions bilatérales de développement qui s'efforçaient d'adopter la même approche transparente pour les dépenses de fonctionnement. Elle a indiqué que les travaux du PNUD dans ce domaine pourraient servir de modèle aux institutions bilatérales et suggéré de procéder à un partage des connaissances pour adopter un système uniforme de classification des coûts.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/20 concernant l'examen annuel de la situation financière en 2008, la décision 2009/21 sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008, et la décision 2009/22 sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour l'exercice 2010-2011.

V. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

44. La Directrice exécutive et le Directeur exécutif adjoint du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont présenté le rapport sur les critères et la méthode d'allocation des ressources ordinaires pour la programmation.

45. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué qu'UNIFEM avait décidé d'adapter la méthodologie utilisée par le PNUD, qui alloue les ressources sur la base du revenu par habitant et du nombre d'habitants, en privilégiant les pays les moins avancés; cette approche répondait aux principes directeurs d'UNIFEM et tenait compte des disparités entre les sexes. La méthodologie offrait une garantie – un niveau de financement minimal – pour les programmes gérés par les programmes sous-régionaux d'UNIFEM recevant les parts les plus faibles des ressources.

46. Les délégations ont apprécié l'exposé. Plusieurs délégations de la région Amérique latine et Caraïbes ont noté avec préoccupation que les propositions formulées dans le rapport sur les critères d'allocation des ressources risquaient d'avoir une incidence négative sur le montant des ressources allouées à la région. Une délégation craignait que la méthodologie ne compromette le succès relatif des pays à revenu intermédiaire et n'ait des répercussions négatives sur les femmes rurales, les femmes pauvres vivant en milieu urbain et les groupes de femmes marginalisés, en particulier parmi les populations autochtones, ce qui contrevenait à la résolution 31/133 de l'Assemblée générale. La même délégation a également indiqué que les méthodes proposées dans le document n'étaient pas conformes à la Déclaration de Doha sur le financement du développement, qui reconnaît les difficultés des pays à revenu intermédiaire à éliminer la pauvreté et prévoit des dispositions spécifiques pour que le système des Nations Unies s'attaque à ces problèmes afin de préserver les progrès accomplis. Elle n'était pas d'accord avec les modifications qu'il était envisagé d'apporter aux méthodes de financement et a recommandé de poursuivre le débat en se basant sur le cadre récemment adopté pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

47. Une autre délégation de la région Amérique latine et Caraïbes a indiqué qu'elle souscrivait sans réserve aux observations précédentes, ajoutant que les modifications envisagées auraient des répercussions particulièrement graves pour les femmes rurales et marginalisées dans les pays à revenu intermédiaire de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que dans la région Asie et Pacifique, en réduisant les ressources. La délégation estimait que la méthodologie était inadéquate car elle ne tenait pas compte de questions transversales telles que les possibilités de coopération Sud-Sud ouvertes par l'appui aux pays à revenu intermédiaire. Elle a également recommandé de traduire le document dans les langues officielles de l'ONU afin de permettre à tous les pays de comprendre les propositions, ajoutant qu'elle n'était pas opposée à l'idée d'un débat transparent sur les méthodes de financement mais que le moment n'était pas opportun.

48. De nombreuses délégations ont indiqué qu'elles comprenaient ces préoccupations mais qu'il importait d'adopter de solides critères d'allocation des ressources pour permettre à UNIFEM de s'acquitter de son mandat. Deux délégations ont indiqué que l'adoption de critères d'allocation infrarégionale serait particulièrement utile pour les pays de programme et recommandé de préciser ces critères dans les futurs documents. Elles souhaitaient connaître les raisons des

modifications envisagées dans la méthodologie, qui est étroitement liée au rôle d'UNIFEM dans les pays de programme et à l'approche suivie pour allouer les ressources aux régions en tenant compte des disparités régionales. De nombreuses délégations estimaient que le document représentait un point de départ important pour le débat sur l'adoption de solides critères d'allocation des ressources, en tenant compte des préoccupations des pays de programme. Une délégation a ajouté que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes étaient des questions complexes mais universelles qui intéressaient tous les États Membres. Elle a souligné que les discussions devaient tenir compte notamment des écarts de revenu infrarégionaux et que les inégalités entre hommes et femmes n'étaient pas nécessairement liées au niveau de revenu. Les délégations ont encouragé UNIFEM à poursuivre les consultations avec les États Membres au cours des prochains mois.

49. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les critères et la méthode d'allocation des ressources ordinaires (DP/2009/38).

VI. Évaluation

50. La Directrice du Bureau de l'évaluation du PNUD et son homologue de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont présenté l'évaluation finale conjointe de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD (DP/2009/32). L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau des partenariats a présenté la réponse conjointe des directions (DP/2009/33).

51. Les délégations ont remercié l'équipe d'évaluation et se sont félicitées de la relation positive entre le PNUD et l'ONUDI, notant qu'elle représentait un modèle de complémentarité et de coopération pour le système des Nations Unies. Une délégation a mentionné que la synergie entre les deux organisations avait montré à son pays comment accélérer la transformation sociale et économique de manière durable, efficace et pertinente. Une autre délégation a indiqué qu'il était fait une place trop grande au développement du secteur privé, au détriment d'autres aspects de la promotion du développement industriel par l'État. Elle a recommandé aux représentants de l'ONUDI de s'efforcer de mieux aligner leurs travaux sur les priorités gouvernementales pour gagner en efficacité et encouragé l'organisation à harmoniser ses activités au niveau national, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a appuyé l'adoption progressive d'une approche sectorielle à l'échelle du système, tout en priant instamment les deux organisations de signer un mémorandum d'accord de façon à maintenir leurs bonnes relations. Une autre délégation, prenant note des recommandations formulées dans le document DP/2009/32, a demandé au PNUD et à l'ONUDI d'en tenir compte dans le mémorandum d'accord.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/23 sur l'évaluation de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD.

VII. Programmes de pays et questions connexes

53. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a présenté au Conseil d'administration, pour examen, les points de l'ordre du jour relatifs aux programmes des pays ci-après :

Région Afrique : Ouganda

Région Amérique latine et Caraïbes : Argentine et Guatemala

Europe et Communauté d'États indépendants : Roumanie

54. Étaient également à l'examen le document relatif au projet de programme régional pour les États arabes (DP/RPD/RAS/2) et la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2009/34), qui proposait de prolonger d'un an, jusqu'en 2011, l'Initiative pour le développement humain, jusqu'en 2011. Le Conseil d'administration a été également prié de prendre note de la prorogation du programme de pays concernant la Jamahiriya arabe libyenne.

55. Les délégations dont les pays faisaient l'objet de nouveaux programmes ont exprimé leur appréciation, en mettant l'accent sur la manière dont leurs programmes de pays contribueraient à la réalisation des objectifs nationaux de développement et des objectifs du Millénaire pour le développement.

56. Les délégations ont exprimé leur soutien à ces pays en encourageant le PNUD à continuer d'œuvrer dans les domaines où il avait le plus de poids et où il était le mieux placé pour intervenir. Deux délégations ont demandé au PNUD d'éviter de trop disperser ses efforts en Ouganda, en réduisant la fragmentation de ses programmes et en coordonnant mieux ses activités. Une délégation a demandé qu'il soit plus concrètement tenu compte des enseignements tirés dans le nouveau programme. S'agissant du Guatemala, plusieurs délégations ont demandé au PNUD de continuer à mettre l'accent sur les résultats, de poursuivre son action en faveur de la gouvernance démocratique et de la coordination, d'améliorer les indicateurs de résultats dans le projet de programme et de produire des améliorations tangibles, de renforcer l'état de droit et de lutter contre la corruption, et de mettre davantage l'accent sur les femmes, les groupes minoritaires et la coopération Sud-Sud.

57. Le projet de programme régional pour les États arabes a suscité des observations de la part de nombreuses délégations, qui ont demandé que davantage de ressources ordinaires soient consacrées à la mise en œuvre du programme, compte tenu de la crise économique mondiale. Elles ont souligné que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avait certes bien progressé mais que le programme devait rester centré sur le renforcement des capacités, notamment humaines, et sur les partenariats régionaux. Les délégations ont également demandé que les questions concernant le commerce international et régional, la création d'emplois, les jeunes et l'aide aux pays les moins avancés de la région soient abordées plus clairement.

Assistance au Myanmar

58. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique et le coordonnateur résident/représentant résident du PNUD au Myanmar ont fait un exposé sur ce sujet. La délégation du Myanmar a remercié le PNUD et le Conseil d'administration ainsi que l'équipe de pays de leur assistance. Elle a réaffirmé qu'elle était résolue à répondre aux besoins de la population et a formulé l'espoir qu'un programme de pays puisse être élaboré pour le Myanmar, compte tenu des efforts encourageants déployés par le pays pour mettre en œuvre l'Initiative pour le développement humain.

59. Les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées favorables à la prolongation d'un an, jusqu'en 2011, de l'assistance au Myanmar. Elles ont demandé instamment au PNUD de continuer à collaborer avec les autres entités des Nations Unies intervenant au Myanmar, de redoubler d'efforts dans le domaine de l'égalité des sexes et de renforcer son action sur le terrain pour faire reculer la pauvreté en accroissant l'aide fournie aux écoles et aux centres de santé.

60. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, sans présentation ni débat, conformément à la décision 2001/11, les douze programmes de pays ci-après : Afghanistan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Liban, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. En outre, il a adopté la décision 2009/24 sur l'assistance au Myanmar.

VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies

61. Le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté un rapport oral sur la méthode de recouvrement des coûts du Fonds, en préalable au rapport officiel qui devait être présenté au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2010, sur l'application de la politique de recouvrements des coûts du Fonds.

62. Les délégations n'ont fait aucun commentaire.

IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

63. Le Directeur exécutif a présenté un exposé liminaire sur le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la période 2010-2013 et sur son rapport statistique annuel.

64. Les délégations ont remercié l'UNOPS de sa contribution au développement et accueilli favorablement le plan stratégique, en encourageant le Bureau à continuer de proposer des approches souples à l'appui des organismes des Nations Unies. Une délégation a demandé au Bureau de continuer à diversifier sa clientèle et de suppléer aux mandats des autres entités des Nations tout en évitant de chercher à élargir le sien. Une autre délégation a reconnu l'efficacité organisationnelle du Bureau face à la demande toujours plus grande de services, mais s'est dite préoccupée par la mention dans le rapport statistique annuel d'une évolution vers des achats écologiques, laquelle n'avait pas été prescrite par l'Assemblée générale et ne devrait pas être poursuivie de manière indépendante.

65. Une délégation a encouragé l'UNOPS à respecter le principe du recouvrement intégral des coûts, en lui demandant de réviser périodiquement sa politique de recouvrement des coûts et de fixation des prix et d'en tenir le Conseil régulièrement informé. Elle a également demandé au Bureau de présenter des rapports plus complets sur les résultats et l'impact des projets, d'appliquer pleinement son cadre de contrôle interne et de gestion du risque, et de renforcer ses capacités de contrôle. De nombreuses délégations étaient d'accord avec la recommandation tendant à autoriser le Directeur exécutif à nommer des représentants au niveau national pour améliorer la communication avec les gouvernements des pays hôtes, et à signer au

besoin des contrats de services directs ou des accords de pays hôte, en consultation avec le coordonnateur résident. Deux délégations se sont dites préoccupées par le recul des achats des pays en développement et ont demandé qu'il soit remédié à cette situation. Une délégation s'est félicitée des améliorations apportées au site Web de l'UNOPS et a demandé que des informations plus détaillées sur les projets y soient affichées, notamment sur les contributions du Bureau au renforcement des capacités nationales, ainsi que sur le volume d'activité prévu, les principaux clients et les activités et pratiques générant des recettes importantes. Une autre délégation a demandé pourquoi l'UNOPS ne pouvait pas fournir d'informations dans son rapport statistique sur le pays d'origine des fournitures ni sur les dépenses effectives. Une délégation a demandé au Bureau d'établir une présence dans son pays et prié le Directeur exécutif d'indiquer, le cas échéant, les mesures qui avaient été prises dans ce sens.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/25 concernant le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2010-2013 et pris note du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies (DP/2009/37).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

X. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

67. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) ont présenté conjointement un rapport sur l'application des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

68. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport et demandé à tous les partenaires d'ONUSIDA de mobiliser des contributions en faveur de la prévention du VIH et des programmes de soins aux sidéens, et de défendre les droits des personnes vivant avec le VIH/sida, en particulier le droit de vivre sans être mis au ban de la société ni faire l'objet de mesures de discrimination, ainsi que leur accès aux services sur un pied d'égalité. Cinq délégations ont noté les progrès accomplis par le PNUD, la Banque mondiale et ONUSIDA en ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel de l'ONU dans les domaines de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de la lutte contre le VIH/sida. Elles ont demandé de mettre à nouveau l'accent sur les stratégies de prévention efficaces et de faire en sorte que les stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida s'attaquent aux facteurs de l'épidémie sur le terrain. Le FNUAP étant l'organisme chef de file dans le domaine de la lutte contre le commerce du sexe, les cinq délégations se réjouissaient à la perspective de collaborer avec le secrétariat d'ONUSIDA, les autres partenaires et la société civile pour les questions relatives à l'égalité des sexes et au VIH/sida. Les délégations ont souligné que l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux, y compris les droits en matière de santé sexuelle et procréative, devaient être au cœur de toute action visant à lutter efficacement contre le VIH/sida. Tout en soulignant la nécessité de mettre l'accent sur les femmes et les filles, les délégations ont rappelé

qu'il fallait associer les hommes et les garçons aux activités et aux programmes en faveur de l'égalité des sexes.

69. Une délégation a demandé que la suite donnée aux décisions du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA soit plus clairement mise en évidence. Elle a également demandé des précisions sur les obstacles éventuels à l'application des décisions du Conseil. Elle s'est félicitée de l'attention accordée au VIH dans les situations de crise humanitaire et s'est enquis de la manière dont les directives du Comité permanent inter organisations sur la lutte contre le VIH étaient appliquées sur le terrain. Rappelant que le FNUAP accordait la priorité à l'amélioration de l'accès aux produits de santé en matière de procréation, la délégation a demandé de plus amples informations sur les progrès réalisés dans la distribution de préservatifs féminins et sur la coopération avec les partenaires dans ce domaine. Elle a également demandé s'il était prévu de faire appel à l'Équipe mondiale mixte d'appui à l'analyse des problèmes et à la mise en œuvre de solutions pour appuyer cet effort, sachant que l'équipe était présidée par le FNUAP.

70. Certaines délégations auraient souhaité une analyse plus approfondie dans le rapport. Elles ont noté l'absence de mention du cadre d'action d'ONUSIDA pour l'accès universel des homosexuels et des transsexuels et prié le secrétariat d'en rendre compte et d'accroître les activités de sensibilisation dans le domaine de la prévention de la transmission et d'établir un lien plus étroit entre la prévention du VIH et la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs. Deux délégations se sont également enquis de la méthode d'allocation des ressources budgétaires et de ses incidences et ont demandé si le PNUD, dans ses efforts pour renforcer la capacité d'exécution nationale, faisait appel à la société civile et encourageait la coopération entre les acteurs étatiques et non étatiques. Elles ont demandé si le PNUD, le FNUAP et les autres partenaires d'ONUSIDA présenteraient une réponse conjointe des directions à la deuxième évaluation indépendante d'ONUSIDA, comme ils l'avaient fait en 2003.

71. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations et indiqué que le Fonds examinerait et renforcerait les liens entre les décisions du Conseil de coordination du Programme et le mode de présentation au Conseil d'administration. Elle a fait observer que la question de l'établissement d'un lien entre la santé sexuelle et procréative et le VIH serait le thème de la réunion du Conseil de coordination en juin 2010 et serait examinée en profondeur. À cet égard, le FNUAP s'employait activement à mieux intégrer la santé sexuelle et procréative et la prévention du VIH. Les 3 millions de dollars de ressources supplémentaires allouées au FNUAP dans le cadre du budget-plan de travail intégré seraient consacrés aux questions suivantes : participation des hommes en tant que partenaires; hommes et femmes en uniforme; liens entre la santé sexuelle et procréative et les programmes de prévention du VIH, en particulier dans 18 pays; et mise en œuvre des directives sur le commerce du sexe. Les coparrains présenteraient une réponse à l'évaluation d'ONUSIDA et réfléchiraient à la manière dont elle serait formulée et communiquée.

72. Le Chef du Service VIH/sida du FNUAP a remercié les délégations et précisé que le transfert des ressources financières du secrétariat aux coparrains représentait un effort délibéré pour éviter que le secrétariat d'ONUSIDA ne devienne une entité opérationnelle. Il a souligné que les coparrains avaient renforcé leur rôle de chef de file dans les domaines correspondant à leurs programmes de travail respectifs et que le FNUAP jouait donc un rôle prépondérant dans des domaines tels que la lutte

contre le VIH dans les situations humanitaires et les services en uniforme; les hommes et les garçons en tant que partenaires; et l'élimination de la violence sexiste. Il a souligné que l'action menée auprès des services en uniforme était un puissant moyen d'associer plus étroitement les hommes et les garçons, de même que les femmes, aux efforts en faveur de la santé sexuelle et procréative et de la prévention du VIH. Les hommes et les femmes en uniforme devenaient souvent des personnalités influentes de leur communauté à leur retour dans la vie civile. Le FNUAP accordait la plus grande importance à la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, notamment aux programmes de préservatifs et à la promotion des préservatifs féminins. L'engagement pris par la Directrice exécutive du FNUAP à la Conférence de Bangkok sur le sida, en 2004, avait porté ses fruits : grâce aux efforts déployés par le Fonds et ses partenaires de développement, y compris la société civile, le nombre de préservatifs féminins distribués était passé de 14 millions environ en 2005 à 33 millions en 2008. Dans le cadre de l'Initiative mondiale de distribution de préservatifs lancée avec le soutien du FNUAP, le programme de préservatifs était en place dans 65 pays. Les trois principaux défis à relever étaient les suivants : a) étudier les modes de transmission du VIH et mettre en place de programmes d'intervention appropriés; b) prendre en compte la dimension sexiste du VIH; et c) renforcer la synergie entre les mécanismes de lutte contre le VIH/sida mis en place au niveau national et les programmes des différents ministères. Une telle synergie était primordiale et il fallait éviter la programmation verticale ou parallèle.

73. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (DP/2009/39-DP/FPA/2009/14).

XI. Audit et contrôle internes

74. Comme l'avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2008/37 sur l'audit et le contrôle internes, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont présenté chacun un rapport oral sur la mise en œuvre de la décision.

Programme des Nations Unies pour le développement

75. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a présenté un rapport oral qui portait essentiellement sur le traitement des demandes de divulgation des rapports d'audit des bureaux de pays. Il a indiqué le nombre et la date des demandes, ainsi que leur répartition par région et par pays. Il a informé le Conseil que les procédures d'obtention des rapports d'audit des bureaux de pays du PNUD étaient clairement définies pour les membres du Conseil d'administration mais qu'il n'existait pas de règles spécifiques pour les entités non membres, telles que l'Union européenne et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui s'étaient donc vu refuser l'accès aux rapports.

76. Les délégations n'ont pas fait d'observations.

Fonds des Nations Unies pour la population

77. Dans son rapport oral, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a abordé deux sujets, à savoir l'application de la décision 2008/37 et la divulgation des rapports d'audit interne. Il a appelé l'attention sur les mesures prises par le Fonds concernant sa politique de contrôle, notamment la

publication de cette politique dans le Manuel des politiques et procédures du FNUAP (évaluation et gestion des risques; responsabilité et justification des résultats; principe de l'audit unique; déclarations de situation financière; transparence; et rôles et responsabilités en matière de contrôle). Il a indiqué au Conseil d'administration que la Division des services de contrôle interne avait fait figurer le processus de divulgation dans son manuel de procédures et établi un diagramme détaillé en application des décisions 2008/37 et 2009/15. Au 7 septembre 2009, le FNUAP n'avait reçu aucune demande de divulgation et aucun rapport d'audit interne n'avait donc été communiqué.

78. Les délégations n'ont pas fait d'observations.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

79. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a indiqué au Conseil d'administration qu'aucune délégation n'avait demandé un rapport d'audit. Il a pris quelques instants pour mettre le Conseil au courant des questions de responsabilité et de déontologie à l'UNOPS et indiqué que le Bureau continuait de renforcer ses capacités d'audit interne et d'investigation.

80. Les délégations n'ont pas fait d'observations.

XII. Questions diverses

Hommage à l'Administrateur associé du PNUD

81. L'Administrateur associé du PNUD a été invité à prendre la parole. Il a remercié le Conseil d'administration du soutien sans faille qu'il lui avait accordé dans l'exercice de ses fonctions auprès du Programme et s'est engagé à s'employer, dans son nouveau rôle de Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Iraq, à améliorer le sort des pauvres et à promouvoir le développement de l'Iraq.

82. Le Président du Conseil d'administration a donné lecture d'une déclaration félicitant l'Administrateur associé de ses nouvelles responsabilités, rendant hommage à ses contributions au PNUD et au Conseil, et lui souhaitant bonne chance dans ses futurs efforts pour promouvoir la paix et le développement en Iraq.

Débat thématique sur l'action du PNUD dans le domaine du renforcement des capacités

83. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement et le Directeur du Groupe de développement des capacités ont lancé le débat thématique. Ils ont souligné que le renforcement des capacités était l'essence même du défi posé par le développement, qu'il s'agisse de la réduction de la pauvreté, de la gouvernance démocratique, de la lutte contre le VIH/sida ou du changement climatique. Ils ont rappelé l'urgence de s'attaquer à ces problèmes complexes, notant que le paradigme du développement avait basculé d'une vision binaire simpliste Nord-Sud vers la recherche de solutions novatrices par les pays eux-mêmes et la mise en commun de ces solutions. Ils ont souligné combien il importait de définir de solides dispositifs de suivi et d'évaluation pour appliquer les pratiques optimales et mettre à profit les enseignements tirés, noté qu'il y avait une volonté plus affirmée de procéder à des évaluations réciproques aux fins de

l'assurance de la qualité, et indiqué que le renforcement des capacités infranationales et les enseignements tirés à l'échelon local allaient bien au-delà des frontières nationales et avaient désormais une dimension globale dans un monde plus interconnecté que jamais. Ils ont souligné la nécessité de mettre en lumière les résultats du développement des capacités, d'établir des méthodes pour mesurer les résultats, la stabilité et l'adaptabilité, d'évaluer les résultats et de promouvoir l'adoption par le PNUD de mesures visant notamment à promouvoir des partenariats mondiaux plus solides, à modifier les profils du personnel et à inculquer une « culture d'évaluation ».

84. S'agissant du renforcement durable des capacités nationales, une délégation a demandé dans quelle mesure le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies collaboraient avec les institutions nationales à différents niveaux, et comment étaient prises les décisions concernant la marche à suivre et l'action à mener. Une autre délégation souhaitait savoir comment le PNUD s'assurait que l'appui qu'il apportait aux institutions publiques de base pour renforcer les capacités nationales était traduit en action au niveau local. Elle a également demandé quels indicateurs pourraient être utilisés pour mesurer les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités nationales.

Réunions informelles

85. Le Conseil d'administration a tenu les réunions informelles ci-après :

PNUD.

- a) Consultation informelle sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant les budgets d'appui biennaux du PNUD et d'UNIFEM pour l'exercice 2010-2011;
- b) Mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts du PNUD; et
- c) Examen de la politique d'évaluation du PNUD.

UNOPS.

Consultation informelle sur les opérations hors siège de l'UNOPS.

FNUAP.

Le FNUAP a tenu une réunion d'information sur la série de recensements de 2010. Après l'exposé liminaire de la Directrice exécutive adjointe (Programme), le Ministre de la coopération internationale et régionale de la République démocratique du Congo, le Directeur de l'Office central des statistiques du Botswana et le Conseiller technique principal du FNUAP pour le recensement en Iraq ont fait chacun un exposé.

Annexe

Point 2 c Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD)

Déclaration faite par la délégation d'Antigua-et-Barbuda pour expliquer sa position

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de m'excuser de vous interrompre. Si vous me le permettez, j'aimerais faire une brève déclaration à propos de l'adoption de la décision concernant le point 2 c.

Ma délégation se joint avec plaisir au consensus sur l'adoption de cette décision, mais souhaiterait cependant faire la déclaration suivante.

Lorsque ce point de l'ordre du jour a été présenté au Conseil d'administration, mardi, ma délégation a fait une déclaration concernant notamment la question de l'harmonisation, à savoir que l'on ne saurait ni ne devrait chercher à assurer une harmonisation totale, celle-ci n'était peut-être ni possible ni même souhaitable, en ce qui concerne en particulier l'harmonisation des processus et méthodes d'élaboration du budget, notamment la classification des coûts. Ma délégation tient à réaffirmer ce point de vue que partagent me semble-t-il d'autres membres du Conseil.

Elle reconnaît qu'un certain degré d'harmonisation est nécessaire pour permettre les comparaisons entre organismes et tenir compte des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience des uns et des autres, qui peuvent naturellement être appliqués s'il y a lieu pour réaliser des économies et gagner en efficacité. Toutefois, l'harmonisation est un processus relatif, et il faut se garder d'y voir une fin en soi. Son seul objectif devrait être d'aider à produire des résultats concrets en matière de développement.

Cela étant, ma délégation tient à rappeler que les décisions relatives à l'harmonisation avec d'autres organismes doivent être soumises à l'examen de leurs organes directeurs respectifs afin d'obtenir l'accord nécessaire des instances intergouvernementales, mais aussi et surtout, qu'il importe de tenir compte des instructions de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des classifications de coûts. Ma délégation considère donc qu'aucun aspect de la décision ne peut être interprété comme allant au-delà des instructions de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation, l'intégration et le regroupement des fonds, programmes et institutions des Nations Unies.

Ma délégation vous serait reconnaissante de bien vouloir faire consigner la présente déclaration dans le rapport sur les travaux de la session.

Je vous remercie, Monsieur le Président.
